

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRIVAS - RHÔNE ET VALLÉES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 OCTOBRE 2004,
Salle Albin Mazon, à Privas

Début de la séance : 19h10

Présents : Messieurs Paul DALLARD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Jean-Louis BONHOMME, Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Michel VALLA, Daniel CERISE, Jean CHOUVIER, Arnaud RITTE, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Alain CHAUSSIGNAND, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

Mesdames Pascale VIVENZIO, Régine GONZALES.

Excusés : Messieurs Jean LEYNAUD, Alain MARTIN, Michel GAIGNIER, Florian BENEFICE, Michel GAMONDES, Jacques BALTOGLU.

Absents : Messieurs Max LAFOND, Alain BERNARD, Dominique VIGNAL.

Ordre du Jour :

- 1) Instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et création des zones,
- 2) Modalités de passation de marchés,
- 3) Demande de subvention au Conseil Général pour projet chemins de randonnées,
- 4) Projets Zones d'Activité Economique,
- 5) Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Didier BELIN (Vice-Président de la Communauté de Communes),

Le quorum étant largement atteint, Le Président, François VEYREINC, débute la séance du Conseil Communautaire.



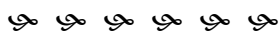
Compte rendu du Conseil Communautaire du 16 septembre 2004 :

Il est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.

Cependant Jean-Pierre ASTRUC souhaite apporter des précisions à son intervention. Pour lui, il apparaît que deux systèmes de financement différents seront en vigueur entre d'une part, les communes des SIDOM et SICTOM, avec financement intégral du service par la communauté, et d'autre part, les communes du SITVOM qui pourront continuer à financer par leur budget général, ce qui n'améliore pas la lisibilité de l'intercommunalité. La répercussion de la totalité du coût du service sur la taxe va entraîner des modifications sur les taux des autres taxes fiscales, si l'on raisonne à prélèvement constant pour le

contribuable. Il s'interroge sur la possibilité pour la commune d'affecter une part de la DGF au financement du service.

François VEYREINC confirme la prise en compte des remarques qui seront notifiées dans le prochain compte rendu.



I/ Instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et création des zones

Le Président lit à l'assemblée l'arrêté préfectoral n° 2004-287-6 autorisant l'extension des compétences et la modification des statuts de la Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées.

Il présente ensuite aux conseillers présents le projet de délibération sur l'institution et la perception de la taxe des ordures ménagères pour les syndicats SIDOM et SICTOM. Il soumet au vote du Conseil communautaire cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2005, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,**
- **d'instituer différentes zones de perception de la taxe pour les communes de la Communauté incluses dans le périmètre des syndicats mixtes du SIDOM et du SICTOM, de sorte que chaque commune pourra se voir appliquer un taux différencié dans les conditions prévues par l'article 107 de la loi du 30 décembre 2003.**

François VEYREINC poursuit par la lecture du projet de délibération sur la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SITVOM Rhône Eyrieux pour les communes de Le Pouzin et de Rompon.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2005, les dispositions du dernier alinéa de l'article 1609 nonies A ter du code général des impôts et ainsi de percevoir en lieu et place du SITVOM Rhône Eyrieux la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de Rompon et Le Pouzin.

François VEYREINC conclut en précisant qu'un courrier sera adressé à chaque commune pour « pré-désigner » les délégués qui siègeront au sein des syndicats mixtes. Les délégués ne sont pas obligés d'appartenir à la Communauté de Communes. A l'issue de ces propositions, le conseil communautaire désignera les délégués qui représenteront la Communauté de Communes au sein des syndicats.

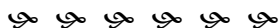
Christian VERCASSON demande si il doit délibérer car sa commune est actuellement dans un mode de redevance.

François VEYREINC lui répond que les deux délibérations prises ce soir suffisent. Aucune autre délibération n'est à prendre dans les conseils municipaux.

Pour Jean-Pierre ASTRUC, il y a urgence à désigner les nouveaux délégués. La période doit être la plus courte possible.

Le Président confirme que la désignation des délégués se fera au cours du prochain Conseil Communautaire courant novembre. Déjà la collaboration demandée par Yves CHEVALIER se met en place avec un premier contact et un futur rendez-vous.

Yves CHEVALIER rappelle la notion de service à l'usager qu'il ne faut pas oublier de mettre en place.



II/ Modalités de passation de marchés

François VEYREINC explique qu'il est nécessaire de se doter d'un règlement suite au nouveau code des marchés publics même si il risque d'être modifié par la prochaine jurisprudence.

Pour Jean-Pierre ASTRUC, cette délibération n'est pas utile, elle n'a pas d'exigence légale. En effet, la mise en œuvre des procédures relève de la compétence de l'exécutif et il semble inopportun de fixer de façon rigide par délibérations des règles de consultation. Pourquoi se brider alors que la loi laisse une marge d'appréciation ? Ce qui n'empêche pas d'établir des règles internes, sans les officialiser par délibération.

Yann BACCONNIER se dit d'accord avec les propos de Jean-Pierre ASTRUC. De plus, le gré à gré n'existe pas. La mise en concurrence doit se faire dès le 1^{er} euro. La tranche des 10 000 à 89 999 € est très faible. La mise en concurrence de seulement 3 devis est très limitée pour certains domaines.

Michel VALLA précise que ce débat se tient actuellement à l'Association des Maires. Il pense que l'adoption d'un règlement est judicieuse dotant qu'il peut être amendable avec la prochaine jurisprudence.

François VEYREINC conclut sur la vraie volonté de la Communauté d'exprimer un comportement cohérent avec la loi et d'avoir la capacité de « passer à l'acte ». Se doter d'un règlement est un passage quasi-obligé en sachant qu'il peut être modifié. Néanmoins les remarques des différents membres sont les bien venues d'autant que nous ne sommes pas une grande force d'achat.

Une modification va donc être apportée au projet de délibération :

- De 10 000 € HT jusqu'à 89 999 € HT : publicité préalable sur le site internet de la Communauté de Communes et sollicitation **d'un minimum de trois devis** ;

Le Président soumet au vote la nouvelle délibération.

Jean-Pierre ASTRUC précise qu'il ne veut pas participer au vote (= abstention).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des votants, la délibération portant sur les modalités de passation des marchés publics.



III/ Demande de subvention pour projet de randonnées pédestres

François VEYREINC cède la parole à Gérard BEAL qui propose le plan de financement du projet de randonnées pédestres :

- Contrat Global de Développement : étude préalable, suivi de la pose, pose du matériel, coordination et réalisation du topo-guide pour un montant de 65 000 € HT subventionnable à 30 % soit 19 500 €.
- Conseil Général : fourniture du matériel, réalisation du topo-guide pour un montant de 68 850 € HT subventionnable à 90% pour le matériel et 50% pour le topo-guide soit au total 57 345 € HT.

Le projet aurait donc un coût total d'environ 133 850 € HT subventionnable à 76 845 € HT. L'autofinancement de la Communauté s'élèverait donc à 56 705 € HT soit 42.59 % du coût total.

Alain CHAUSSIGNAND précise que le projet de randonnées pédestres est une bonne idée mais que l'urgence est de répertorier les chemins avant de penser à la signalétique.

Arnaud RITTE précise qu'il faut effectivement recenser les chemins existants mais seulement les pertinents. Il faudra donc peut-être en rajouter mais aussi en enlever.

Jean-Pierre ASTRUC confirme le fait que plusieurs étapes sont nécessaires avant de mettre en place la signalisation. Des conventions seront à signer pour permettre le passage sur des terrains privés ou communaux.

Pour Alain CHAUSSIGNAND, toutes les communes n'en sont pas au même stade d'avancement, notamment St Priest qui a déjà bien avancé sur ce sujet. Mais certaines communes veulent peut-être ouvrir de nouveaux chemins.

Gérard BEAL déclare ne surtout pas vouloir multiplier les chemins mais bel et bien structurer et recenser l'existant.

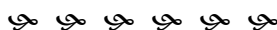
Michel VALLA précise que l'on ne peut pas obliger les communes qui ne sont pas prêtes mais il faut démarrer. L'opportunité de montage est présente aujourd'hui et il faut la saisir.

Gérard BEAL termine en insistant sur l'implication des personnes de la commune, avec une prochaine réunion programmée le 24 novembre 2004 où chaque maire pourra se faire accompagner de 2 personnes. De plus, une liaison est possible avec les communes limitrophes de notre territoire.

La lecture des 2 délibérations de demande de subvention au Conseil Général et au contrat Global de Développement est faite.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les délibérations des demandes de subvention auprès :

- **du Conseil Général de l'Ardèche à hauteur de 57 345 €**
- **du Contrat Global de Développement à hauteur de 19 500 €.**



IV/ Projets Zones d'Activité Economique

François VEYREINC commence par le projet du parc Eolien sur Freyssenet qui est plus que jamais d'actualité et qui continue à avancer. Il confirme le soutien et l'engagement de la Communauté à cet important projet. Néanmoins, il rappelle l'existence de 2 autres dossiers possibles sur les communes d'Alissas et de Le Pouzin.

Jean-Pierre LADREYT précise qu'une réunion aura lieu le vendredi 26 novembre 2004 à 17h00 à la Communauté de Communes avec le développeur du projet, ECOVENT, et le constructeur SIIF Energie France .Tous les conseillers communautaires sont conviés à cette réunion.

Le Président continue avec les projets des futures zones d'intérêt communautaire et leur recensement. Il cède alors la parole au vice-président chargé du dossier, Edouard LEVEUGLE.

Edouard LEVEUGLE débute par le Village Nouvelles Technologies qui est aujourd'hui envisagé sur St Julien en St Alban suite à une forte opposition du conseil municipal de Rompon. Cependant, des travaux de voirie sont à réaliser et pourraient être utiles pour les futures ZIC. La Communauté de Communes soutient donc le projet et a la volonté de le faire avancer.

Christian VERCASSON déclare que pour lui le projet va trop vite. Il a effectivement rencontré Monsieur VICH mais aucune discussion ou délibération est intervenue au sein de son Conseil Municipal. Il souhaite en parler avec ses élus donc aucune décision n'est encore prise. De plus, les terrains pressentis sont actuellement inscrits au POS en zone NC. Il faut donc lancer une révision du POS avec modification en PLU précisant que les terrains impliqués serviront uniquement à ce projet et non à de l'urbanisme.

François VEYREINC confirme qu'il est nécessaire de respecter les étapes. Néanmoins, le projet est séduisant et il faut savoir saisir cette opportunité qui ne se présentera pas à nous une troisième fois.

Edouard LEVEUGLE présente les autres zones proposées par les communes de Flaviac, Coux, St Julien en St Alban et St Priest.

- Flaviac :
 - zone des Tamaris de 2,5 hectares
 - zone de Chéluche de 2 hectares
- Coux :
 - zone de Préneuf de plus de 6 hectares
- St Julien :
 - zone de Milliken
 - zone des Vignes
- St Priest : à voir sur le terrain

Pour Edouard LEVEUGLE, aucune zone n'est à rejeter actuellement. Il reste maintenant à les identifier par parcelles.

De plus, il informe de la prochaine réunion de l'association Privas – Rhône et Vallées Entreprendre, le 25 novembre à 18h00. Certaines demandes d'entreprises qui voudraient s'installer sur le territoire commencent à arriver.



V/ Questions diverses

Le Président cède la parole à Gérard BEAL qui présente les 2 solutions possibles sur la numérisation du cadastre, soit la scanérisation avec laquelle la lecture seule des feuilles est faisable, soit le logiciel de numérisation où les applications sont plus complètes. Il faut donc bien clarifier les besoins et les moyens et choisir un logiciel adapté.

Le Président rappelle la participation de la Communauté de Communes au Comité de Rivière du contrat élaboré par Ouvèze Vive.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.